

Danse

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) maillent les territoires

Le ministère de la Culture soutient la création dans le domaine de la danse, sa diffusion et sa rencontre avec les populations, notamment par l'implantation et le cofinancement avec les collectivités territoriales de structures labellisées dédiées à cette pratique artistique : les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) (carte 1).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, dix-neuf CCN sont répartis dans douze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques et des activités connexes liées à ces dernières et dédiées aux professionnels et aux habitants. Ainsi, ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio et de résidences dites artistes associés. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN contribuent également à structurer l'activité chorégraphique au niveau national, avec la mission spécifique d'assurer une diffusion des différentes esthétiques de la danse dans les territoires. Ces établissements ont pour mission de soutenir la création et la recherche artistique, en aidant notamment au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, en particulier dans le cadre de dispositifs de résidence (accueil-studio ou artistes associés). Ils mettent en œuvre des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui treize CDCN, répartis dans neuf régions françaises, dont deux en Île-de-France et un en Guyane. Le dernier labellisé, en 2020, est celui de Falaise, en Normandie.

Une reprise de l'offre chorégraphique mais un retour progressif des spectateurs

En 2021, année encore affectée par des restrictions sanitaires, un peu plus de 58 000 spectateurs ont vu un spectacle chorégraphique dans l'ensemble des établissements lyriques dotés du label Opéra national en région (ils disposent d'un ballet permanent ou d'un accord de partenariat privilégié avec ce dernier) (tableau 1), alors que pour la saison 2018-2019, il y avait eu 14 ballets pour 177 représentations chorégraphiques, totalisant près de 357 000 entrées.

À Chaillot – Théâtre national de la danse, 41 spectacles ont été programmés pendant la saison 2021-2022 pour 236 représentations. Pour la saison 2021-2022, le nombre de spectacles et le nombre de représentations sont supérieurs à ceux de la saison 2018-2019 mais la reprise post-crise sanitaire est encore lente (tableau 2).

Cependant, concernant les structures labellisées, en 2021, les CCN ont présenté au public 149 spectacles pour 1 125 représentations, dont 143 à l'international, et qui ont été vues par plus de 467 000 spectateurs, soit un fort rebond. Pour cette même année, les résidences du type accueil-studio ont augmenté de 7 % pour atteindre 194.

Quant aux CDCN, en 2021, 345 spectacles et événements, pour 780 représentations, dont plus de la moitié en itinérance (58 %), ont eu lieu, en forte reprise. Ils ont rassemblé environ 60 000 spectateurs. On note, par ailleurs, 156 résidences assorties d'un soutien en coproduction, soit 23 % de plus qu'en 2020 (127 résidences) (tableau 3).

Le ministère de la Culture accompagne les équipes chorégraphiques indépendantes

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle ; la convention à deux ans permet quant à elle de soutenir durant deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Des compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter trois années consécutives un conventionnement qui soutient leur activité de création et de diffusion, mais également développe leurs actions auprès de publics sur un territoire. Enfin, quelques compagnies dont l'ampleur de l'activité et les cycles de production le justifient peuvent solliciter un conventionnement à quatre ans.

Ce dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes, la globalité de leur activité au-delà de la seule production et le renouvellement des équipes aidées. Parallèlement, des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire ont pu bénéficier aux équipes chorégraphiques (86 équipes aidées pour un montant de près de 770 000 euros). Les aides déconcentrées allouées par le ministère de la Culture aux équipes chorégraphiques ont représenté près de 12 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2021 et une hausse de 15 % par rapport à 2020 pour accompagner la réforme du dispositif. En 2022, 314 aides ont été attribuées, dont 124 aides au projet (graphique 1). À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant, s'ajoute plus de 1,7 million d'euros d'autres aides pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission affectés à 102 équipes. Par ailleurs, toujours pour accompagner les équipes suite à la crise sanitaire, 86 aides exceptionnelles ont été versées aux équipes chorégraphiques, ce qui représente près de 770 000 euros (tableau 4).

Le Centre national de la danse (CND), centre de ressources pour toutes les danses

Créé en 1998, le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public implanté sur deux sites, à Pantin en Île-de-France et à Lyon. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2022, 1 223 professionnels ont suivi près de 2 500 heures de formation. Cette même année, 268 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio¹ grâce au CND (+ 15 % par rapport à 2021) (tableau 5).

Par ailleurs, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique. Il développe la culture chorégraphique par des programmes d'éducation artistique et culturelle et par une politique d'expositions et de publications enrichies grâce aux ressources documentaires issues de la médiathèque et des fonds d'archives audiovisuelles. En 2022, le portail documentaire a vu sa fréquentation encore augmenter avec 248 000 visiteurs (contre 189 000 en 2021).

1. Il y a 14 studios à Pantin.

Plus de 600 étudiants se destinent aux métiers de la danse en 2021-2022

Au cours de l'année universitaire 2021-2022, 624 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (ESC) délivrant des diplômes nationaux de danse, soit une baisse d'un peu plus de 6 % par rapport à l'année précédente (tableau 6). La part des femmes, égale à 68 %, y est plus élevée que dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (63 %). 56 % de ces étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, suivis par ceux qui préparent le diplôme d'État de professeur de danse (31 %). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 7). La part de femmes est la plus élevée parmi les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse (90 %) et la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur (57 %). Ces derniers ont en moyenne 19 ans, alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 41 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, 28 % des inscrits au diplôme de notateur du mouvement et 21 % des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur sont de nationalité étrangère.

Tableau 1 – Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2021

En unités

	Établissements dotés du label Opéra national en région et disposant d'un ballet permanent*	Opéra national de Paris
Nombre de danseurs permanents	139	n.d.
Nombre de spectacles chorégraphiques	19	n.d.
Nombre de représentations chorégraphiques	99	n.d.
Nombre de spectateurs de spectacles chorégraphiques	58 112	n.d.

* Opéras nationaux en région (ONR) de Bordeaux, Lyon, Strasbourg-Mulhouse-Colmar, Toulouse. Trois autres opéras en région, non dotés du label national, disposent également de ballets permanents à Avignon, Metz, Nice (soit 54 danseurs). Et cinq centres chorégraphiques nationaux implantés à Aix-en-Provence (Ballet Preljocaj CCN d'Aix-en-Provence), Biarritz (Malandain Ballet Biarritz), Marseille ((LA)HORDE-Ballet national de Marseille), Mulhouse (Ballet de l'ONR) (32 danseurs relevant à la fois des effectifs de ce CCN-Ballet et de ceux de l'Opéra national du Rhin) et Nancy (Ballet de Lorraine) disposent de 124 postes de danseurs permanents.

Source : enquête ROF, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 2 – Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2015-2022

En unités et %

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Variation entre 2021-2022 et 2018-2019* (%)
Nombre de spectacles	37	35	42	37	17	17	41	11
Nombre de représentations	260	209	277	219	61	141	236	8
Nombre de spectateurs	113 068	138 762	155 701	131 000	102 248	76 501	117 210	- 11

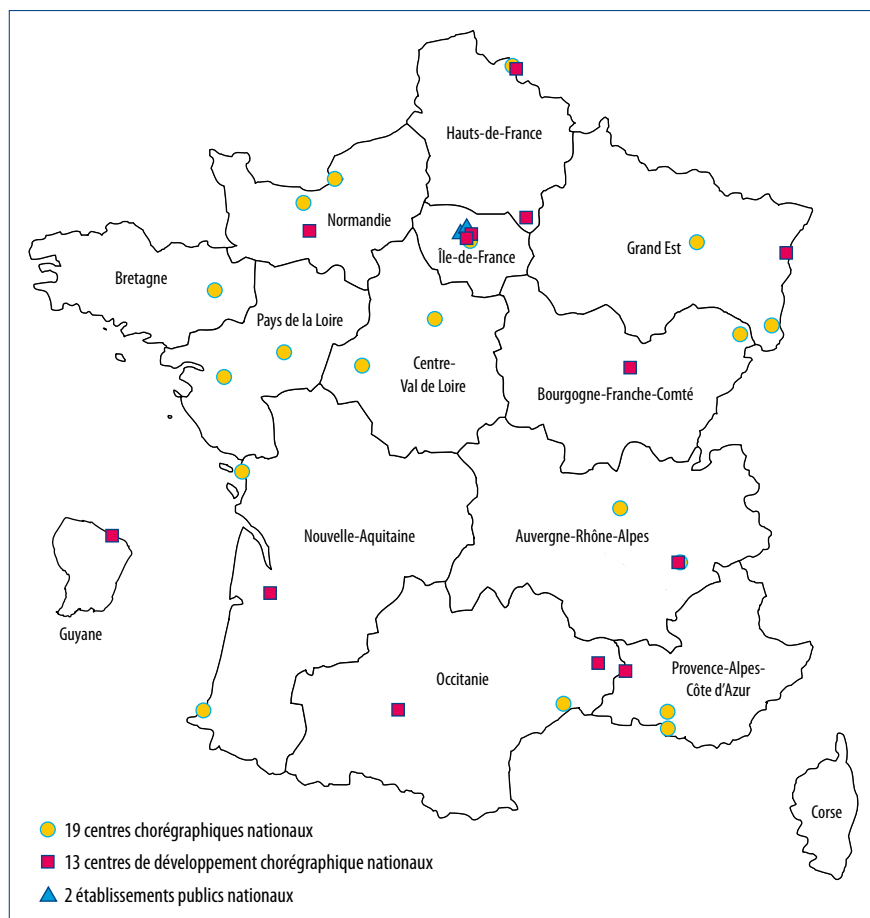
* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : rapports d'activités, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2021*, Centre national de la danse
- *Rapport d'activité 2022*, Centre national de la danse
- Thibault CAÏE, Léa GARCIA, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2023-4, décembre 2023 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2023/Billetterie-du-spectacle-vivant-en-2022>

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en 2023



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 3 – Activité des structures labellisées danse, 2019-2021

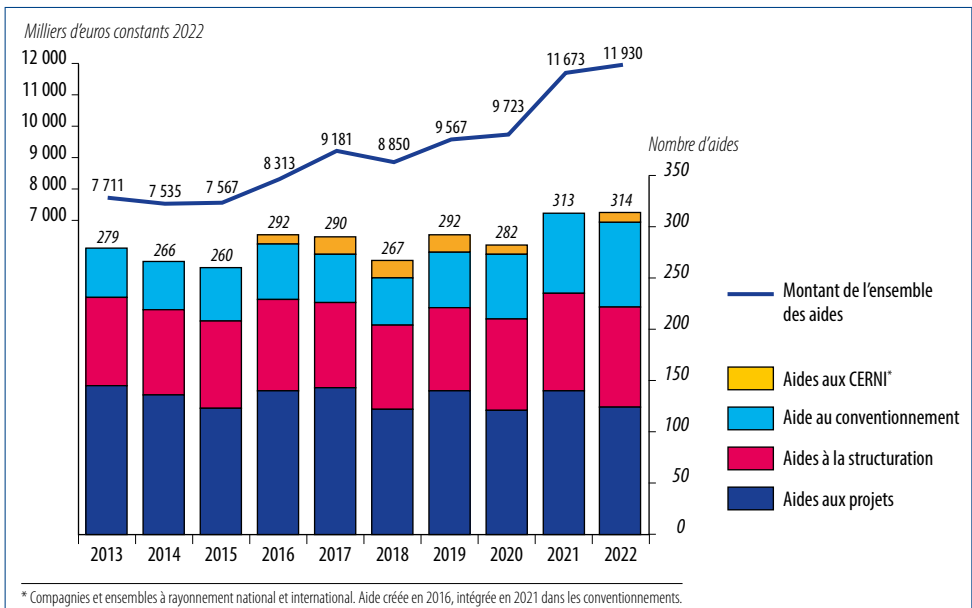
En unités et %

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)	
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)					
Nombre de résidences du type accueil-studio*	175	182	194	+ 7	
Activités de diffusion des productions des CCN, au siège, en itinérance et en tournée	Nombre de spectacles	255	168	- 11	
	Nombre de représentations	1 442	817	1 125	+ 38
	<i>dont en France</i>	1 144	724	982	+ 36
	<i>dont à l'international</i>	298	93	143	+ 54
Fréquentation des productions du CCN	575 522	212 853	467 376	+ 120	
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)					
Nombre de résidences du type accueil-studio**	112	127	156	+ 23	
Activités de programmation des CDCN dans leurs salles et celles de leurs partenaires dans leur territoire	Nombre de spectacles et événements	437	215	345	+ 60
	<i>Au siège</i>	162	92	143	+ 55
	<i>En itinérance</i>	275	123	202	+ 64
	Nombre de représentations	940	386	780	+ 102
Nombre de spectateurs**	130 880	38 296	60 162	+ 57	

* Le total des CCN ci-dessus n'inclut pas les données suivantes, non disponibles : fréquentations 2019 et 2020 du CCN-Angers/CDCN, accueil-studio de 2019 et 2020 du CCN-Mulhouse/BONR.
** Le total des CDCN ci-dessus n'inclut pas les données du CDCN d'Uzès, non disponibles.

Source: DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 1 – Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2013-2022



Source: DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 4 – Aides aux équipes chorégraphiques indépendantes en 2022

En unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2021	Variation 2021/2022 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant total aides aux équipes	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aides au projet	124	1 373 400	1 472 950	- 7	4	65 100	14	189 500	1 628 000	8	53 500	
Aides à la structuration - Conventionnement à 2 ans	98	2 835 200	2 636 760	8	1	10 000	15	213 780	3 058 980	16	129 700	
Conventionnement à 3 ans	84	7 056 072	6 895 588	2	13	422 466	18	317 660	7 796 198	12	146 912	
CERNI - Conventionnement à 4 ans	8	665 000	-	-	1	51 280	1	26 500	742 780	-	-	
Autres aides	-	-	-	-	18	326 880	17	106 300	433 180	50	439 000	
Total	314	11 929 672	11 005 298	8	37	875 726	65	853 740	13 659 138	86	769 112	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131).

Source : DGCA/DGPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 5 – Activité du Centre national de la danse, 2013-2022

En unités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	2 910	2 904	4 165	2 481
Nombre de stagiaires	427	386	928	821	824	1 038	772	1 057	2 545	1 223
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches*	819	808	741	680	593	567	636	348	-	-
Nombre de stagiaires	898	964	1 023	859	874	896	983	762	-	-
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	445	472	489	448	438	536	475	252	233	268

* Workshops inclus à partir de 2019.

Source : Centre national de la danse/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 6 – Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2021-2022

En unités

	2021-2022
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	151
École de danse de l'Opéra national de Paris	51
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	112
Pôle national supérieur de danse de Marseille*	88
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	30
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le Pont supérieur » – Nantes	43
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	45
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	20
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	30
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	25
École supérieure musique et danse Hauts-de-France	29
Total	624

* À partir de l'année 2019-2020, le PNSD de Marseille regroupe toutes les formations supérieures. Le Centre international de danse Rosella Hightower (CIDRH) s'occupe des formations pour les jeunes amateurs.

Source : Enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SIES, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 7 – Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2021-2022

En unités et %

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	195	31	176	90	18	9	24
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	18	3	13	72	3	16	41
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	352	56	202	57	75	21	19
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	59	10	45	76	17	28	32
Total « établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse »	624	100	436	68	113	19	22
Total « établissements d'enseignement supérieur Culture »	37 400	-	23 400	63	5 500	15	23

Source : enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SIES, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2023